Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212900997-20261102-D_2026_10_09-DE

DÉPARTEMENT **FINISTÈRE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU**

Conseillers **En exercice : 15** **Présents : 14** **Votants : 15** **Date de la convocation** **16 octobre 2026** **Quorum : 8**	**Séance du 22 octobre 2026** L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire. **Présents** : Tous les conseillers en exercice à l'exception de : M. Christophe BOUIC (pouvoir à Mme Anne APPRIOUAL). M. Jean-Yves KAISER a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

N° 2026-10-09

OBJET : Signature du devis « Mon Village » pour la communication sur l'actualité de la commune

Madame le Maire rappelle le diagnostic de la communication communale établi lors de la réunion du 13 mai 2026 : plusieurs supports coexistent (bulletin municipal, site internet, Facebook, affichage, mails, réunions publiques) sans coordination ni ligne éditoriale commune, et la communication repose sur deux agents administratifs en plus de leurs autres missions. Deux solutions ont été comparées : Intramuros (288 € par an) et Mon Village. La commission Finances du 15 octobre 2026 propose de retenir Mon Village, plus ergonomique, malgré un coût plus élevé : saisie unique synchronisée avec le site internet et la page Facebook, publication directe par les associations et commerçants, plusieurs administrateurs, tableau de bord et statistiques, formation et accompagnement inclus, outil de gestion de crise (notifications, PCS, signalements), hébergement des données en France et conformité RGPD. Le retour très positif de la commune de Lampaul-Plouarzel, utilisatrice depuis quatre mois, a été jugé décisif. L'application reste gratuite pour les habitants, associations et commerçants.
Après négociation, la licence est proposée à 700 € HT par an (au lieu de 1 000 € HT), la passerelle de synchronisation du site internet (370 € HT par an) ainsi que la mise en place technique et la formation (200 € HT, première année) étant offertes, soit une remise globale de 870 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve le devis de « Mon Village » pour une licence annuelle de 700 € HT, soit 840 € TTC (TVA à 20 %)
Autorise Madame le Maire à le signer ainsi que tout document nécessaire, et dit que les crédits sont inscrits à l'article 65818 du budget de la commune, exercice 2026.

Fait les jour, mois et an que devant

Le Maire
Anne APPRIOUAL



Le secrétaire de séance
M. Jean-Yves KAISER

